

ÉTAT DU MARCHÉ & PERSPECTIVES 2023

Assurances des Entreprises

SEPTEMBRE 2022



80, boulevard Haussmann 75008 Paris

TENDANCES ACTUELLES DU MARCHÉ DES ASSURANCES

ÉVOLUTION / À 2021	Capacités des assureurs	Primes	Tarifification	Franchises
DOMMAGES DIRECTS ET PERTES D'EXPLOITATION (DDPE)	↓	↑	↑	↑
Focus : Programme DDPE avec expositions aux événements naturels	↓	↑	↑	↑
Focus : Risques Politiques, violences politiques et terrorisme	↓	↑	↑	↑
Focus : Supply chain (fournisseurs clés)	↓	=	=	=
CONSTRUCTION : ASSURANCES DECENNALE, DO, RCD, ...	=	↑	↑	=
Focus : TRC/TRME (Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais)	↓	↑	↑	↑
Focus : RC construction (Responsabilité Civile)	↓	↑	↑	=
AUTOMOBILE	=	↑	↑	↑
MARCHANDISES TRANSPORTEES / MARINE CARGO	↑	=	=	=
Focus : Responsabilité affréteur	=	=	=	=
Focus : Assurance corps de navire	=	=	↑	=
RESPONSABILITE CIVILE (RC)	↓	↑	↑	=
Focus : RC après livraison produits	↓	↑	↑	=
Focus : RC Professionnelle	↓	↑	↑	=
Focus : RC aviation / produit aéronautique	↓	↑	↑	=
Focus : RC Prestataire sur site Nucléaire (RCPN)	↓	↑	↑	=
Focus : Responsabilité environnementale et atteintes à l'environnement	=	=	↑	=
RISQUE CYBER	=	↑	↑	↑
LIGNES FINANCIERES (RCMS/FRAUDE/EPL/PTL)				
Focus : RCMS	↑	=	=	=
Focus : Fraude et malveillance	↑	=	=	↑
Focus : Employer Practice Liability (EPL) / Rapports Sociaux	=	↑	↑	↑
Focus : PTL	↓	↑	↑	↑
RISQUE « CAPITAL HUMAIN »				
Focus : Missions professionnelles (BTA)	↓	=	↑	=
Focus : Frais de santé France	=	↑	↑	
Focus : Frais de santé hors France	=	↑	↑	
Focus : Prévoyance France	=	↑	↑	=
Focus : Prévoyance hors France	=	↑	↑	
RISQUE CREDIT	=	↑	=	↑
FUSIONS & ACQUISITIONS / GARANTIES TRANSACTIONNELLES	=	=	=	=

SOMMAIRE



Dommmages Directs et Pertes d'exploitation (DDPE) 6

Tendances générales.....6

Focus : Programme DDPE avec expositions aux événements naturels9

Focus : Risques politiques, violences politiques et terrorisme 11

Focus : Supply chain (fournisseurs clés)..... 12



Construction : Assurances décennale, DO, RCD,13

Tendances générales.....13

Focus : TRC/TRME (Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais) 14

Focus : RC construction (Responsabilité Civile)..... 15



Automobile 16

Tendances générales.....16



Marchandises transportées / Marine Cargo 18

Tendances générales.....18

Focus : Responsabilité affréteur 21

Focus : Assurance corps de navire..... 22



Responsabilité Civile23

Tendances générales.....23

Focus : RC après livraison/produits.....25

Focus : RC Professionnelle.....26

Focus : RC aviation / produit aéronautique.....27

Focus : RC Prestataire sur site Nucléaire (RCPN)27

Focus : Responsabilité environnementale et atteintes à l'environnement....28



Risque Cyber 29

Tendances générales.....29



Lignes financières (RCMS, fraude, EPL, PTL)31

Focus : RCMS..... 31

Focus : Fraude et malveillance 33

Focus : Employer Practice Liability (EPL) / Rapports Sociaux35

Focus : PTL..... 36



Risque « Capital Humain »37

Focus : Missions professionnelles (BTA)37

Focus : Frais de santé 39

France..... 39

Hors France..... 39

Focus : Prévoyance40

France.....40

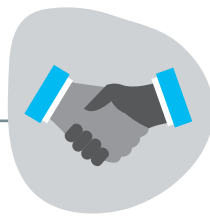
Hors France40



Risque Crédit41



Fusions & Acquisitions / Garanties transactionnelles43



REMERCIEMENTS

L'AMRAE adresse ses remerciements aux partenaires qui ont contribué à la réalisation de cette publication.

AON

Brokerslink

Filhet-Allard
COURTAGE D'ASSURANCES

DiotSiaci

Marsh

VERLINGUE
COURTIER EN ASSURANCES

wtw



ÉDITO

Et ça continue, encore et encore...

Cette nouvelle édition 2022 de l'état du marché n'est pas très optimiste quant à l'évolution des primes, ainsi que des termes et conditions des contrats d'assurances. Après une séquence de hausses et de corrections, principalement orchestrée ces dernières années par les assureurs directs pour redresser leurs résultats, et poursuivie du fait de la crise Covid, ce sont maintenant les réassureurs qui vont peser sur les renouvellements 2023. Ce nouveau mouvement haussier ressort clairement des retours collectés par l'Amrae, auprès de différents courtiers d'assurances implantés en France et représentant le marché.

Les bouleversements du monde, qu'ils soient géopolitiques, climatiques, digitaux ou sociétaux se répercutent de manière globale sur les tendances de renouvellement des différentes branches d'assurances, notamment au travers de l'inflation. Cet impact transverse est complété par des facteurs techniques spécifiques selon les lignes d'assurances, conduisant à de nouvelles baisses de capacités, à des hausses de tarif et de franchises, notamment sur les lignes exposées aux conséquences du changement climatique.

Ce deuxième temps de la valse des conditions est-il le prélude à d'autres mouvements ? Difficile de le dire à ce jour. Il est néanmoins certain que les risk managers vont devoir encore anticiper, communiquer et expliquer ces tendances en interne, avant, pendant et après le cycle de renouvellements, et surtout mettre en valeur auprès du marché les actions et les résultats en matière de protection et de prévention, pour espérer avoir prise sur le cours des choses.

Les processus de souscription se sont allongés et sont plus complexes. Toutes les entreprises doivent donc se mobiliser, quelles que soient leur taille, de la PME à la grande entreprise internationale, et encore mieux communiquer auprès des assureurs, suffisamment en amont, avec le support de leur courtier, afin d'essayer de peser sur ces renouvellements et d'améliorer le partenariat avec les assureurs.

« Ne pas subir. Agir. » était la conclusion de l'éditorial de la précédente édition, cette injonction reste d'actualité pour les renouvellements à venir !

François Beaume, VP AMRAE

Alain Ronot, VP AMRAE

En construisant cette analyse, il nous est apparu que plusieurs facteurs conjoncturels impactaient les renouvellements de la plupart des branches d'assurance. Ils s'agit, sans grande surprise, de la guerre en Ukraine, mais également des autres tensions géopolitiques, et de leurs multiples conséquences, dont la vague d'inflation en cours. Ces facteurs conjoncturels sont renforcés par diverses tendances de fond : montée en puissance des aléas climatiques, évolution des grands équilibres mondiaux, etc., de plus en plus prégnantes et qui vont constituer l'horizon des risques des entreprises pour les décennies à venir.



DOMMAGES DIRECTS ET PERTES D'EXPLOITATION (DDPE)

Tendances générales

Un marché sous tension, des capacités en diminution dans les zones exposées aux risques naturels.

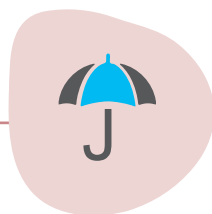
L'aléa climatique est de plus en plus prégnant et va constituer l'horizon des risques d'entreprise pendant les quelques décennies à venir... Son impact sur l'assurance dommages, déjà déterminant, tend à se renforcer. Les résultats des réassureurs sont dégradés par les catastrophes naturelles, l'inflation et les contreperformances des bourses. Cela se répercute forcément sur les résultats des assureurs et se traduit par une hausse des primes via les traités de réassurance.

La sinistralité est générale et se répercute sur toutes les organisations : elle n'est plus réservée à une certaine catégorie d'entreprises. Les manifestations du changement climatique impactent en effet toutes les entreprises de manière générique par les risques accidentels d'une part (tempêtes, inondations, vagues de froid ...) ou graduels d'autre part (vagues de chaleur, sécheresses..., etc.) directement ou, indirectement, via leur *supply chain* et/ou les pénuries énergétiques.

Les engagements des assureurs pourraient fortement diminuer sur les risques aggravés, ou qu'ils perçoivent comme tels, ainsi que sur ceux insuffisamment protégés ou fortement sinistrés. Les assurés, qui ne satisferont pas aux exigences de souscription, continueront à être confrontés à un manque de capacité et à une augmentation de leur budget. On note une vigilance particulière sur les comptes avec une forte exposition Catastrophes Naturelles (cat'nat) spécifique (Amérique du Nord par exemple).

Il est cependant à noter que 100 M€ de capacités nouvelles, a minima, ont été apportées avec l'arrivée de nouveaux acteurs (dont VHV, Volante, Everest). De plus, quelques assureurs afficheraient des velléités de croissance sur cette branche et la volonté de souscrire des affaires nouvelles.

La perte d'exploitation sans dommages (PESD) tend de son côté à disparaître.



Les primes sont en augmentation.

En première ligne, les perspectives ne sont pas à la baisse des taux ... Les activités et risques sous surveillance (voir section précédente) seront soumis à une approche au cas par cas, et restent exposés à des augmentations à deux chiffres, pouvant aller jusqu'à 30 voire 50 %, d'autant plus si les efforts de prévention ne sont pas au rendez-vous. Les risques sinistrés continuent d'être majorés ainsi que les expositions Cat'nat, du fait de la forte sinistralité de 2021 et de l'augmentation à deux chiffres du coût des traités en résultant. Certaines affaires techniquement très complexes subissent encore de fortes majorations, au-delà de 15 %.

Certains risques ciblés par les assureurs, ne nécessitant pas ou peu de coassurance, pourraient bénéficier de légères baisses dans la mesure où l'appétit des assureurs génère une concurrence sur ce segment.

La tarification reste en hausse.

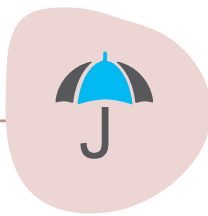
Poursuite de l'orthodoxie tarifaire avec application rigoureuse par les assureurs des guides de souscription. Les dérogations ne dépendront pas des souscripteurs, mais relèveront des comités techniques de souscription. Les majorations de taux pour les risques perçus comme «bons» par les assureurs se stabilisent, les écarts tarifaires ayant été résorbés par les trois à quatre campagnes de majorations successives auxquelles les assurés ont fait face depuis janvier 2019.

Les franchises ont tendance à augmenter.

La situation est contrastée selon les secteurs d'activités, les franchises seront maintenues en l'état sur les activités cibles, mais pourraient augmenter sur les risques aggravés, insuffisamment protégés ou sinistrés, avec maintien du principe des franchises d'attente sur les plans de prévention. Augmentation régulière des petits niveaux de franchises (inférieurs à 50K€).

Secteurs ne suivant pas ces tendances :

Sur le plan de la capacité, on observe une légère détente sur l'immobilier de bureaux. En revanche, les capacités continuent à se réduire sur les risques volatils : traitement de surface, traitement des déchets, agroalimentaire polyuréthanisé non protégé, bois, papier/carton, traitement de surface électrolytique, industrie lourde du type chimie, ENR. On note également une frilosité sur la biomasse et les risques à forte composante Cat'nat. Très faible appétit des assureurs pour les énergies alternatives : panneaux solaires, véhicules à hydrogène, etc. On note une augmentation des franchises pour certains risques jugés sensibles comme les stockages automatisés (systèmes de type Ocado, Miniload ou Autostore) qui peuvent faire l'objet de plusieurs millions d'euros de franchise si la protection n'est pas jugée adéquate.



Impact spécifique inflation

Capacités : Outre la variation immédiate de l'indice Risques Industriels (RI) aux environs de 10 % (et parfois plus à l'international), l'impact à terme de l'inflation est difficilement mesurable, selon qu'elle s'avérera structurelle ou conjoncturelle. L'ajustement des Limitations Contractuelles d'Indemnités (LCI) devra également faire l'objet d'une attention particulière.

Primes : Si les capitaux stagnent malgré l'inflation, les assureurs sont tentés d'appliquer un correctif tarifaire afin de s'assurer que la prime suit l'inflation économique. On constate une demande de la plupart des assureurs d'une mise à jour des capitaux Dommages Directs.

Franchises : Il n'y a pas à ce stade de velléité des assureurs d'augmenter les franchises pour répercuter l'inflation. Ils ont à l'esprit que s'ils procèdent ainsi, ils devront en faire de même pour les limitations.

Impact spécifique crise Ukraine/Russie

Outre les dispositions de base excluant les dommages résultant d'un fait de guerre, des exclusions visant les territoires Russes et Biélorusses, mais aussi l'Ukraine (cette dernière exclusion faisant plus débat), sont en place. Biélorussie/Ukraine/Russie (BUR) sont désormais exclus et placés en local. On note également un renforcement de l'attention des souscripteurs sur les intérêts russes et biélorusses dans l'actionnariat et les relations commerciales des assurés. La conformité (Personnes Politiquement Exposées ou PPE, Bénéficiaires effectifs, ...) reste une préoccupation forte du fait de la situation Russie/Ukraine.



Focus : Programme DDPE avec expositions aux événements naturels

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	Baisse des engagements des assureurs sur les événements naturels hors Cat'nat, certains d'entre eux pourraient encore les réduire significativement. Depuis les épisodes de grêle en France du mois de mai et de juin, les assureurs sont de plus en plus attentifs aux biens sur parcs et aux toitures en fibrociment à l'origine de sinistres majeurs. Les assureurs sont vigilants sur la fiabilité des capitaux déclarés, avec le risque de retour à la règle proportionnelle de capitaux en cas de doute. Les assurés chercheront des solutions alternatives de type paramétrique, par exemple.
Primes	↑			Les taux de primes dépendent de l'historique de chaque compte (sinistralité, prévention, activité, évolution des trois dernières années). La majoration de prime sera de nouveau conduite en fonction de l'activité, de l'exposition Cat'nat du risque, de la fiabilité des informations de souscription, de la prévention (hors compte avec sinistralité aggravée). Les assureurs sont plus attentifs aux déclarations de valeurs (notamment la valeur de reconstruction à neuf). L'inflation aura un impact sur les valeurs plus que sur les taux de prime.
Tarification	↑			L'exposition aux événements naturels sera appréciée affaire par affaire. Réévaluation des modèles « Cat'nat » du fait de la sinistralité 2022 (Ida, Uri, Flood Europe), mais aussi de l'importante sinistralité attritionnelle (de 2018 et 2020) due à la prépondérance des événements d'importance secondaire (<i>Secondary events</i>). Retour des accords de durée (<i>LTA - Long Term Agreement</i>) avec maintien des taux.
Franchises	↑			Augmentation des franchises, notamment sur les comptes présentant une sinistralité aggravée, et accentué par l'inflation... Pour les moins exposés, augmentation régulière des petits niveaux de franchises (inf. 50K€). NB : les assurés ont déjà beaucoup augmenté leur part d'auto-assurance depuis les trois dernières années.

Identique
 Augmentation
 Réduction



Focus : Risques politiques, violences politiques et terrorisme

Le marché découple de plus en plus les garanties terrorisme/violences politiques des autres risques (expropriation, nationalisation, désinvestissement forcé), sous forme de police séparée.

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	<p>Risques politiques : les avenants de remédiation mis en place et les re-souscriptions de 2021 ont déjà traité ce sujet. Pas d'appétit des assureurs sur cette exposition en dehors de quelques acteurs qui s'en sont fait une spécialité par police séparée et souscription dédiée.</p> <p>En raison d'une part de l'augmentation des <i>Loss ratios</i> (ratios sinistres / primes) depuis plusieurs années (notamment du fait de sinistres sur certaines zones : Chili, Hong Kong, Afrique du Sud, autres...), et, d'autre part, de l'augmentation des pertes économiques liées au conflit russo-ukrainien, qui s'ajoutent aux pertes dues à des événements de type «mouvements populaires» en Amérique Latine ou Afrique, ou à craindre dans les temps à venir, les capacités et l'appétit des souscripteurs sont encore réduits. Une baisse des couvertures offertes par le marché est à prévoir, notamment pour les agrégats «guerre». En baisse aussi sur les garanties d'investissement multi-pays. En baisse, voire en retrait sur les garanties couvrant la Chine et/ou Taiwan.</p> <p>Les assureurs violences politiques sont attentifs aux conséquences du conflit russo-ukrainien dans les autres pays du monde, notamment les pays dépendants énergétiquement et/ou au niveau alimentaire des belligérants (Ex : Tunisie.)</p> <p>Retrait de quelques assureurs sur le marché continental (Zurich notamment) ou syndicats du Lloyd's à Londres, et réduction des capacités de certains acteurs continentaux du fait de difficultés de réassurance.</p> <p>L'augmentation des expositions due à l'inflation ne se traduit pas par une augmentation mécanique des lignes proposées par les assureurs. Augmentation des valeurs assurées du fait de l'inflation des coûts de (re) construction. Par ailleurs, la probable augmentation des mouvements populaires, du fait de l'inflation et de la crise énergétique, pourrait réduire l'appétit des assureurs pour ce type de risques dans des secteurs possiblement impactés tels que le <i>retail</i>.</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : Exclusion territoriale. Les assureurs font aujourd'hui extrêmement attention à leurs agrégats et n'acceptent plus de couvrir des actifs sans connaître leur valeur et localisation exacte : fin ou réduction drastique des clauses de type «<i>unnamed location</i>», «<i>unnamed supplier</i>». Clauses sanctions systématiquement requises.</p>

☐ Identique ⬆ Augmentation ⬇ Réduction



Focus : Risques politiques, violences politiques et terrorisme

Primes	↑		<p>Les assureurs risques politiques ont revu en 2020 et 2021 leurs modèles d'analyse de risque et de souscription. L'impact des hausses de prime sera différent en fonction du secteur d'activité, du périmètre géographique couvert et de la sinistralité propre de l'assuré (si augmentation de la sinistralité sur les géographies suivantes : Chili, Liban, Sénégal, Afrique du Sud, Ukraine), sur les dommages, la PE, les interdépendances et carences fournisseurs / clients, mais il faut s'attendre à une révision tarifaire à la hausse pour couvrir des risques localisés dans les pays directement ou indirectement impactés par la guerre en Ukraine (pertes économiques importantes sur le marché du fait des sinistres en Ukraine : 5 à 6 Mds USD, donc augmentation des taux de primes). Ces hausses de primes peuvent atteindre 50 % en fonction des risques et des pays. Primes stables mais sous tension dans les pays à forte demande des assurés (Côte d'Ivoire, Ghana, Turquie, Egypte, Tunisie). Augmentation massive des primes dans le secteur de la grande distribution.</p> <p>Concernant les violences politiques et le terrorisme : une hausse générique minimum de 20 % est à prévoir sur ce type de couverture.</p> <p>Les coûts de réassurance ont très significativement augmenté.</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : Exclusion des risques russes. Maintien de couverture pour l'Ouest de l'Ukraine (sous réserve d'une part minimale d'Ukraine dans le portefeuille) et exclusions des carences/interdépendances liées à l'Ukraine. Nouveaux changements probables en fonction de l'évolution du conflit.</p>
Tarification	↑		<p>Des augmentations de tarification parfois de 20 à 80 % concernant violences politiques et terrorisme, de 10 à 20 % pour les risques politiques. On note que les durées pluriannuelles d'engagement deviennent de plus en plus compliquées à obtenir ou à maintenir. En cas de souscription dédiée, prime et tarification spécifique.</p>
Franchises	↑		<p>Afin d'optimiser et finaliser le placement des couvertures violences politiques, une hausse des franchises sur les risques de guerre et Guerres Emeutes et Mouvements Populaires (GEMP) sera en règle générale à prévoir (de l'ordre de 20 %). Une augmentation des rétentions peut être envisagée pour maintenir l'appétit des assureurs. Les franchises très basses (15/25K€) sont difficilement négociables ou maintenables.</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : Augmentation des franchises sur les risques de guerre.</p>

Identique
 Augmentation
 Réduction



Focus : Supply chain (fournisseurs clés)

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	<p>Capacité au cas par cas sur les fournisseurs désignés. L'intégration de fournisseurs exposés géographiquement à des événements naturels impactera la souscription. Réduction des capacités, voire disparition, sur les fournisseurs non désignés ainsi que les fournisseurs de 2^{ème} rang.</p> <p>Sujet prégnant dans les secteurs suivants : équipementier automobile, semi-conducteurs.</p> <p>Le secteur automobile reste très sensible du fait d'un cumul d'expositions (usines synchrones, nombreux fournisseurs uniques, modèle <i>make to order</i>). Attention soutenue sur la qualité des risques (prévention) des activités automobiles, aéronautiques et, dans une certaine mesure, pharmaceutiques (notamment risques liés aux flaconniers).</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : Les restrictions et mesures de vigilance (voir plus haut) s'appliqueront avec la plus grande rigueur sur les fournisseurs situés dans ces pays et/ou objets de sanctions. Exclusions territoriales s'appliquent aux garanties CBI (<i>Contingent Business Interruption</i>).</p>
Primes		=		<p>Sauf changement majeur de la nature du risque, pas de traitement particulier de cette exposition spécifique en sus du traitement général de la police. L'intégration de fournisseurs exposés géographiquement à des événements naturels impactera la souscription. Attention soutenue sur la qualité des risques (prévention) des activités énumérées dans la section primes.</p>
Tarifification		=		<p>Extension faisant très rarement l'objet d'une tarification dédiée.</p> <p>Sans doute plus de difficulté à souscrire ce risque en Affaire Nouvelle qu'en renouvellement.</p>
Franchises		=		<p>Sauf changement majeur de la nature du risque, les franchises en place ne devraient pas évoluer. L'impact de l'indice sur les franchises indexées sera en revanche très significatif.</p>

Identique
 Augmentation
 Réduction



CONSTRUCTION : ASSURANCES DÉCENNALE, DO, RCD,...

Tendances générales

Marché plutôt stable (après une réduction de capacité en 2022).

Réduction conjoncturelle individuelle encore possible. Réduction sensible de l'offre proposée par des assureurs pouvant s'intéresser à certaines catégories de clients (promotion, ingénierie) ou secteurs (géothermie, réemploi matériaux, ...). A l'exception de quelques nouveaux acteurs, les grands assureurs ont tendance à réduire leurs engagements sur cette branche. Pas d'évolution concernant l'étendue des couvertures.

Augmentation des primes à prévoir.

Du fait de l'inflation, d'une augmentation du coût et de la durée de construction, ainsi que des difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction ou encore de la nouvelle réglementation : réemploi, efficacité énergétique, ... Même si la tendance est à la stabilisation des prix, la hausse du coût des matériaux peut entraîner des hausses au-delà de 5 %. Ouverture de solutions sur les activités Travaux Publics (TP).

Tendance toujours à la hausse pour la tarification.

Hausse pouvant aller jusqu'à + 10 %, en fonction de la nature de l'opération couverte. Prix en augmentation sur certains segments comme le logement. Certains secteurs spécifiques ne suivent pas ces tendances (voir plus bas).

Les franchises moyennes restent stables.

Impact spécifique inflation

Les assureurs s'appuient sur l'inflation pour annoncer des augmentations similaires. Modélisation de l'impact sur le coût des réparations sur 10 ans. 5 % minimum sur les contrats d'abonnement. Augmentation du prix des matériaux : + 20 % en moyenne post 2022 et augmentation du coût de la main d'œuvre et de l'énergie.

Impact crise Ukraine/Russie

Gel des actifs d'opération avec des financements d'origine russe.



Focus TRC/TRME (Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais)

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	<p>Les assureurs ont toujours la même capacité mais réduisent leur engagement, tous les secteurs sont concernés. Par exemple, sur les grands chantiers, les assureurs mettent moins de capacité qu'avant. Nécessité d'augmenter le nombre de coassureurs pour des projets «moyens» et ce dès 100 M€. Les conditions se durcissent sur les TRME. Le marché <i>Offshore</i> reste très dur : les franchises et les taux ont fortement augmenté. Les projets dans des pays instables ou compliqués sont difficilement assurables.</p> <p><i>Impact spécifique inflation</i> : réduction des parts potentielles car surévaluation des SMP (Sinistre Maximum Possible). Augmentation du prix des matériaux. Les secteurs de l'énergie sont plus impactés.</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : clauses Sanctions. Risques en Russie/Biélorussie/Ukraine désormais placés en local.</p>
Primes	↑			<p>Augmentation des primes du fait de l'inflation, d'une augmentation du coût et de la durée de construction, ainsi que des difficultés d'approvisionnement des matériaux de construction. Le volume de prime augmente donc mécaniquement. Les projets avec d'importants retards ont aussi vu les primes de prolongations augmentées. La hausse des primes touche en particulier les chantiers énergies et industriels. Les conditions se durcissent sur les TRME. Autre impact de l'inflation : suivi plus important des projets à long terme (30 mois ou plus) pour maîtriser le SMP (revue des clauses de révisions de prix des contrats).</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : réduction de territorialité.</p>
Tarification	↑			<p>Les tarifications sont à la hausse, jusqu'à 10 % en fonction de la nature de l'opération, en particulier sur les chantiers énergies et industriels. Les conditions se durcissent sur les TRME.</p>
Franchises	↑			<p>Tendance à la hausse pouvant aller jusqu'à 10 % en fonction de la nature de l'opération. Les franchises moyennes restent stables. Des franchises spécifiques sont à prévoir pour la LEG3/96 (le London Engineering Group -LEG- a introduit en 1996 la couverture dite « LEG3/96 », qui couvre à la fois les dommages secondaires et primaires) et pour les événements naturels à l'international.</p>

Identique
 Augmentation
 Réduction



Focus RC construction (Responsabilité Civile)

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	<p>Le nombre d'assureurs et leurs capacités en RC construction s'est réduit cette année. Réduction des parts, mouvement déclenché en 2021 et poursuivi en 2022 en RC travaux y compris sur les polices «Excess» en millefeuille avec co-assurance sur chaque ligne. Capacités en baisse sur les dossiers atypiques. En RC Pro Constructeur, on constate toujours moins de capacité (retrait d'assureurs). Pour les dossiers réajustés tant en Franchise/Primes/Textes, les assureurs acceptent de renouveler sans surprime, mais avec des réajustements (limitations) de couverture. Pour le reste des dossiers, forte sélection de risque en fonction des résultats : techniques/domaines d'activités/nature des garanties recherchées/ capacités. Les secteurs de l'énergie sont les plus impactés. Le placement photovoltaïque reste très difficile. Réduction plus sévère des parts en «Professional indemnity - PI» (international) et quasi-impossibilité de mettre en place des PI Cadre.</p> <p><i>Impact spécifique inflation</i> : augmentation du prix des matériaux : + 20 % en moyenne post 2022 et de la main d'œuvre.</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : réduction de territorialité, clauses sanctions. Russie/Biélorussie/Ukraine placés en local.</p>
Primes	↑			<p>Jusqu'à 15 % de hausse, mais nouvelle possibilité de LTA. Les primes sont impactées à la fois par la question de l'inflation mais également des problématiques d'approvisionnement/renchérissement du coût des matières premières. Les assureurs regardent de plus en plus les critères ESG des assurés.</p>
Tarification	↑			<p>En hausse.</p>
Franchises		=		<p>Les franchises moyennes restent stables. Rétention à la hausse entre 15 % et 20 % selon l'évolution de la sinistralité.</p>

Identique
 Augmentation
 Réduction



AUTOMOBILE

Tendances générales

Capacités identiques.

Les appétits restent ciblés pour la plupart des assureurs sur des flottes de véhicules de moins de 3,5 tonnes pour des activités industrielles, les commerces et les activités de services hors transport et location. Les contraintes légales liées à l'assurance responsabilité civile automobile obligatoire ne favorisent pas l'émergence de *challengers* qui restent en nombre très limités et maintiennent une approche prudentielle. Seule nouveauté, quelques *insurtechs* proposent de l'assurance au km. Difficulté pour trouver des solutions d'assurance sur les nouvelles mobilités.

Secteurs ne suivant pas ces tendances

Frilosité accrue sur les secteurs du TPM, TPV, LCD et VTC¹.

Impact spécifique inflation

Impact estimé de 7 à 8 % en Dommages. Le forfait RC Matériel/IDA² devrait suivre la même tendance après une faible augmentation en 2022.

Impact crise Ukraine/Russie

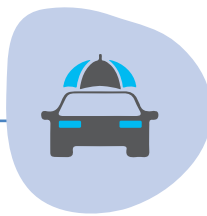
Il est à présent acté par les autorités publiques que les territoires concernés par la crise sont exclus de la zone de circulation de la carte verte.

Primes à la hausse.

Marché haussier (de 5 à 30 %) sur l'ensemble des compagnies et des segments. Après un renouvellement 2022 *soft* (faible inflation et relance partielle post-Covid), un rattrapage significatif est attendu pour le renouvellement 2023 car l'inflation a déjà eu des effets sur 2022. La tendance reste donc à la hausse sur tous les secteurs du fait de l'inflation attendue des coûts des sinistres matériels comme corporels, plus marqué encore sur les activités TPM/TPV et LCD surtout lorsque les contrats sont déficitaires. Le phénomène attendu d'inflation touche presque tous les postes de préjudices indemnisés. Les hausses de primes sont

1) TPM : Transport Public de Marchandise, TPV : Transport Public de Voyageurs, LCD : Location Courte Durée, VTC : Véhicule de Tourisme avec Chauffeur

2) IDA : Indemnisation Directe de l'Assuré



justifiées par l'inflation importante sur les pièces détachées et plus largement sur le coût des réparations.

Tarification à la hausse d'environ de 5 à 15 %.

Prudence généralisée. La concurrence existe encore sur des risques simples, ce qui limite l'augmentation des primes en conquête, sur ce segment uniquement. Impacts supérieurs à prévoir pour les grandes flottes dont les caractéristiques sont moins mutualisables pour les assureurs. Certains assureurs refusent les contrats de durée (LTA) du fait de l'inflation.

Franchises en hausse pour contenir les hausses de primes demandées.

Les franchises sont toujours orientées à la hausse pour suivre l'inflation et pour limiter les majorations budgétaires. Avec un seuil d'expertise réhaussé à 650 euros, et un ticket d'entrée moyen en réparation d'un montant équivalent, ce montant pourrait devenir un plancher par rapport à une franchise de base en dommage. On note parfois la volonté des assureurs d'exclure purement et simplement les garanties de dommages. Fort impact de l'inflation sur la garantie bris de glaces. Les anciens contrats bénéficiant de franchises particulièrement basses (inférieures à 500 euros) pourraient être particulièrement ciblés par les assureurs, et cela quels que soit leurs résultats.

Dans ce contexte seuls les programmes de flotte automobile avec des montages structurés en auto-assurance (conservations, franchises...), et avec une politique active en prévention, peuvent résister à ce marché haussier.



MARCHANDISES TRANSPORTÉES MARINE CARGO

Tendances générales

Un changement de cycle en vue ?

L'augmentation de la capacité disponible sur le marché se traduit d'abord par l'arrivée de nouvelles capacités sur le marché français (Berkshire Hathaway et QBE entre autres, SMA Transport à venir), mais également sur le marché anglais où de nouveaux assureurs et syndicats du Lloyd's prennent d'importantes parts de marchés en cargo, avec des participations très importantes, notamment en apéritif.

Cette tendance se traduit aussi par une plus grande facilité dans les placements en coassurance. Après trois ans de contraction et de prudence des assureurs quant à la stratégie des parts, certains assureurs cherchent désormais à augmenter leurs proratas dans les plus hautes limites possibles en accord avec leurs règles de souscription internes. D'autres assureurs restent vigilants sur les capacités engagées et les potentiels risques d'accumulation avec pour conséquence un désengagement. Un recours à la coassurance est nécessaire et de plus en plus fréquemment (cette vigilance est d'autant plus forte qu'il s'agit de souscrire une garantie *Stock & Transit*).

Secteurs ne suivant pas ces tendances

Commodités, *Stock & Transit* y compris véhicules en plein air, avec peu de compétition en apéritif. Certaines industries peuvent se voir appliquer des conditions différentes : secteur ferroviaire, automobile, voire *Cash in transit*. Risques de guerre sur zones considérées comme à risque. Segment des matières premières sur lequel la capacité augmente, mais dans une moindre proportion que sur les autres segments.

Impact spécifique inflation

Les chiffres d'affaires (CA) des assurés se trouvent impactés par l'inflation (notamment dans le secteur de *l'Oil & Gas*), ce qui pousse les assureurs à revoir les primes à la hausse pour tenir compte de la hausse du CA, et anticiper les montants à indemniser qui se trouveront eux aussi augmentés en cas de sinistre, alors que les volumes transportés n'évoluent pas. Hausse en exercice 2 pour les contrats de durée (LTA). Les limites fixées au contrat par moyen de transport vont devoir faire l'objet d'une attention particulière. Il conviendra aussi de vérifier qu'il est bien fait abrogation de la règle proportionnelle dans la police.



Impact crise Ukraine/Russie

Résiliation des garanties risques de guerre sur Ukraine, Russie et Biélorussie. Certains assureurs ont décidé d'aller au-delà du simple régime des sanctions en prenant des positions plus strictes : exclusion territoriale des BUR (Biélorussie, Russie, Ukraine). La majorité des acteurs continuent néanmoins à couvrir les risques des clients existants sous réserve d'accord cadre ou, au cas par cas, très strict en termes de checking compliance et des surprimes importantes sur les risques de guerre (*waterborne* uniquement - port à port).

Les budgets de primes sont globalement stables, mais chaque affaire est étudiée au cas par cas en fonction des résultats.

Prise en compte plus stricte des résultats techniques dans la souscription, wordings décortiqués et préférence donnée aux assurés sensibles à la maîtrise des risques. Quelques baisses très ciblées notamment sur des comptes pour lesquels des ajustements avaient eu lieu dans le passé ou sur les affaires *middle market* du fait du jeu de la compétition. On observe également de nouveau la souscription d'accords de durée au cas par cas. Tarification à la hausse d'environ 10 %.

Secteurs ne suivant pas ces tendances

Renouvellements toujours tendus sur les lignes d'Excess. Certaines industries peuvent se voir appliquer des conditions différentes : secteur ferroviaire, automobile voire *Cash in transit*.

Impact spécifique inflation

L'impact de l'augmentation des prix des matières premières va inévitablement augmenter les volumes de primes des assureurs cargo. Problématique d'augmentation des pleins et primes additionnelles éventuelles.

Impact crise Ukraine/Russie

Exclusion de tous risques liés aux zones sous sanction, hausses importantes des tarifications risques de guerre, fin programmée des taux combinés Risques Ordinaires / Risques de Guerre (RO/RG). Les surprimes risques de guerre ont généré un surplus de prime important mais uniquement sur certaines polices : au niveau du marché cela reste marginal. De nombreux assurés se sont en effet retirés très rapidement de la Russie et les déclarations ont vite chutés en nombre.

Tarification stable

Sur le segment des grandes entreprises et des ETI³, on constate un plateau en termes de dynamique tarifaire post « *hard market* » : à conditions identiques, les augmentations tarifaires ne sont plus automatiques et ne sont appliquées que si la statistique sinistre le justifie. Il est d'ailleurs de plus fréquent d'observer

3) ETI : Entreprises de Taille Intermédiaires



des baisses de primes lors d'appels d'offres assureurs quand la statistique le permet, surtout sur le segment des ETI car le nombre d'apérateurs potentiels est plus important sur ce segment de marché. Le contexte est donc plus favorable en 2022 qu'en 2021 bien que les assureurs maintiennent toujours une politique tarifaire prudente sur les risques sensibles.

Secteurs ne suivant pas ces tendances

Certaines industries peuvent se voir appliquer des conditions différentes : secteur ferroviaire, automobile voire *Cash in transit*.

Impact crise Ukraine/Russie

Surprimes risques de guerre importantes de et vers les ports Russes en mer Noire, et surprimes modérées de et vers les ports en mer Noire (hors Russie) et de et vers la Russie (hors mer Noire). L'Ukraine restant totalement exclue en risques de guerre.

Franchises stables.

L'augmentation de la franchise n'est plus systématique. On observe sur les grands risques la mise en place de franchises annuelles (*aggregate*) et/ou l'introduction de captives pour minimiser le budget de transfert à l'assurance, et ainsi optimiser le coût total du risque.

Secteurs ne suivant pas ces tendances

Segment des matières premières pour lequel les franchises tendent à augmenter sur les aspects vols / détournements en cours de stockage. Certaines industries peuvent se voir appliquer des conditions différentes : secteur ferroviaire, automobile voire *Cash in transit*.

Focus : Responsabilité affréteur

La Responsabilité Civile Affréteur (RCA) est une garantie très spécifique, complémentaire aux garanties *ad valorem cargo*.

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		Stables, malgré une certaine concentration réalisée ces dernières années (rachat par Thomas Miller <i>Specialty</i> d'un certain nombre d'assureurs P&I) et la fusion prévue en 2023 entre NORTH et STANDARD. <i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : exclusions garanties guerre sur les eaux territoriales russes, ukrainiennes en mer Noire et mer d'Azov. Résiliation du risque de guerre (RG) de certains clubs et primes additionnelles si rachat.
Primes		=		Stables. Le contexte est donc plus favorable en 2022 qu'en 2021 bien que les assureurs maintiennent toujours une politique tarifaire prudente sur les risques sensibles. Il est de moins en moins rare d'observer des baisses de prime lors d'appels d'offres assureurs quand la statistique le permet, surtout sur le segment des ETI car le nombre de leaders potentiels est plus important. Les résultats des P&I Clubs sont négatifs et ceux-ci essayent d'augmenter les primes RC Affréteur. Les assureurs d'origine française montrent plus de flexibilité et de stabilité.
Tarification		=		Stables, majorations éventuelles selon les résultats du portefeuille. Les assureurs utilisent aussi l'inflation pour essayer de passer de petites majorations. Clauses sanctions.
Franchises		=		Stables.

 Identique  Augmentation  Réduction

Focus : Assurance corps de navire

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		<p>Globalement les capacités sont stables sur les marchés continentaux, mais avec l'arrivée en 2021 de nouveaux syndicats sur le marché des Lloyds. Londres affiche un appétit renouvelé et parfois très compétitif, mais néanmoins sans parvenir à détrôner les assureurs scandinaves qui ont pris la 1^{ère} place d'assurance maritime Corps au monde en 2021. Les assureurs Corps du marché français, Italiens et continentaux ont retrouvé un certain dynamisme commercial et un appétit pour des affaires nouvelles, reprenant ainsi des parts de marchés qui avaient pu être perdues ces deux dernières années. Les couvertures risques de guerre sont de plus en plus restrictives, notamment au titre des garanties saisies et détentions pour lesquelles la période probatoire est souvent étendue de 6 à 12 mois. Plus globalement les voyages vers des zones présentant des risques aggravés (mer Noire etc.) font l'objet de restrictions au cas par cas.</p> <p><i>Secteur ne suivant pas ces tendances</i> : poursuite de la contraction de la capacité dans le secteur de la plaisance.</p>
Primes		=		<p>Les hausses (2018 à début 2021) ne sont plus d'actualité cette année. L'augmentation des coûts de réparation pourrait entraîner une augmentation des primes à partir de 2023, sous réserve néanmoins des résultats statistiques individuels des armateurs.</p> <p><i>Impact spécifique inflation</i> : la bonne santé du marché <i>Shipping</i> en général et l'augmentation des prix devraient entraîner une augmentation mécanique des valeurs d'assurances, donc des primes.</p>
Tarification	↑			<p>Après des hausses significatives ces trois à quatre dernières années, la discipline tarifaire des assureurs interdit toujours des baisses. Néanmoins, on constate que les primes Corps et Machines se sont stabilisées en 2022 sur l'ensemble des marchés. De nombreuses affaires présentant de très bons résultats techniques ont perduré sur des bases inchangées, avec cependant certaines hausses de 2.5 % à 5 % liées, soit à un ajustement technique (primes jugées techniquement trop faibles), soit en anticipation de l'inflation actuelle qui entraînera de facto une augmentation du prix des réparations. Les affaires Corps sinistrées continuent quant à elles à subir des hausses très significatives. Les assureurs utilisent l'inflation pour essayer de passer de petites majorations.</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : surprimes risques de guerre importantes de / vers les ports Russes en mer Noire et surprimes modérées de / vers les ports de la mer Noire (hors Russie) et de/vers la Russie (hors mer Noire), l'Ukraine restant totalement exclue en RG.</p>
Franchises		=		Stables.

 Identique
  Augmentation
  Réduction



RESPONSABILITÉ CIVILE

Tendances générales

Marché dynamique et capacitaire.

Capacités globalement identiques. Cependant capacités *Primary* en baisse, et capacités *Excess* en hausse du fait de nouveaux acteurs. La tendance à la réduction des engagements se poursuit sur les premières lignes, notamment sur les comptes où les assureurs étaient encore engagés sur des capacités de 100M€ ou plus.

Appel systématique à de la coassurance sur la quasi-totalité des affaires. Arrivée sur le marché de nouveaux acteurs permettant de compléter les placements de première ligne et d'*Excess* en coassurance. Recours à la Réassurance Facultative dans certains cas, les Cédantes étant à nouveau disposées à verser du risque hors Traité.

Secteurs ne suivant pas ces tendances

Construction, automobile, défense, agroalimentaire avec exposition retrait. Les ENR restent un marché difficile. Affaires sinistrées en sus du secteur.

Impact spécifique inflation

Notamment pour les demandes d'accord de durée. Les domaines de fourniture d'énergie seront plus impactés. L'inflation vient aggraver le risque RC des entreprises, notamment au travers de leurs engagements contractuels. Vigilance accrue sur la prévention contractuelle, ainsi que sur les quantums des sinistres à venir sur les dommages matériels et immatériels. Par ailleurs, l'impact de l'inflation sociale sur les résultats globaux de la branche est monitoré par le marché, principalement sur les risques USA/Canada, mais le sera également en Europe à compter du 1^{er} janvier 2023, date d'entrée en vigueur de la directive (UE) 2020/1828 relative aux actions représentatives.

Impact crise Ukraine/Russie

Marché également bouleversé par la crise en Ukraine, après deux années impactées par la crise pandémique. Introduction d'exclusions territoriales de la Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine pour certains assureurs. Difficultés pour couvrir des filiales dans ces pays. Garanties à couvrir en local sans DIC/DIL⁴, ni même FINC⁵ ensuite. Clause d'exclusion de ces trois pays (au même titre que Corée du Nord ou autre). Clauses sanctions également revues pour la plupart, suivant les instructions des réassureurs. Suivi immédiat des sanctions internationales. Remises en cause de ces clauses par la jurisprudence qui les qualifie de clauses d'exclusion non valides car trop génériques.

4) DIC/DIL : Difference In Conditions / Difference In Limits (différence de conditions / limites)

5) FINC : Financial Interest Clause (clause d'intérêt financier du souscripteur)



Les primes sont toujours à la hausse mais dans des proportions moindres (jusqu'à 10 %).

Les taux ont continué à augmenter au second semestre 2021, de même que pour les renouvellements du premier semestre 2022, et ce quels que soient les secteurs d'activité ou les résultats de l'affaire considérée. Augmentation des coûts des capacités en *Excess*. Stabilisation des taux lors des renouvellements de juillet 2022 sur les affaires qui ont fait l'objet d'un redressement sur les deux derniers exercices. Un peu plus d'appétit pour des souscriptions nouvelles.

Secteurs ne suivant pas ces tendances

Utilities/Mining/équipementiers automobiles en augmentation. Impact sur les affaires sinistrées (plus qu'une question de secteur d'activité).

Impact spécifique inflation

Pas de secteur d'activité faisant spécifiquement l'objet d'un régime particulier, les tendances montrent en revanche une stabilisation des taux sur juillet 2022 sur les affaires qui ont fait l'objet d'un redressement sur les deux derniers exercices, sauf les secteurs cités plus haut.

Tarification en hausse (+ 5/7 %).

Notamment en répercussion de l'inflation, en fonction de la sinistralité et des activités, des périmètres, du chiffre d'affaires, etc. Redressement des résultats techniques sur la branche pour une grande partie des acteurs, avec un retour à la rentabilité pour certains d'entre eux. Remédiation de certaines affaires sinistrées toujours en cours afin d'atteindre l'équilibre en sortie de contrat de durée (LTA).

Impact crise Ukraine/Russie

Exclusion standard. Plus de polices locales réassurées. Exclusion Russie/Ukraine/Bielorussie quasi systématique.

Franchises équivalentes si sinistralité correcte.

Rétention minimum demandées par activité, tout dépend du niveau initial des franchises. Niveau de franchise stabilisé pour les affaires renouvelées ces deux dernières années, tendance à la hausse sur les affaires en sortie de LTA. Augmentation en cas de sinistralité de fréquence ou pour certaines garanties spécifiques.



Focus : RC après livraison produits

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	<p>Capacités en limitation sur des garanties spécifiques (DINC), capacité « retrait de produits » surveillée, peu d'appétit des assureurs sur la contamination. La tendance à la réduction des engagements se poursuit, en particulier sur les premières lignes, notamment sur les comptes où les assureurs étaient encore engagés sur des capacités de 100M€ ou plus. Appel systématique à de la coassurance sur la quasi-totalité des affaires. Arrivée sur le marché de nouveaux acteurs permettant de compléter les placements de première ligne et d'Excess en coassurance. Recours à de la Réassurance Facultative dans certains cas, les Cédantes étant à nouveau disposées à verser du risque hors Traité. Le secteur des énergies renouvelables reste un marché difficile. Certains acteurs refusent la garantie : <i>failure to supply</i>. Les exclusions sont les mêmes pour toutes les branches de la RC.</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : marché bouleversé par la crise en Ukraine, après deux années impactées par la crise pandémique. Introduction d'exclusions territoriales pour la Russie, la Biélorussie et l'Ukraine pour certains assureurs. Clauses sanctions également revues pour la plupart, suivant les instructions des réassureurs Traité. Négociation possible de couverture d'exportation en Russie et Ukraine en fonction de la nature des produits notamment <i>agro/food</i>.</p>
Primes	↑			<p>Les taux ont continué à augmenter au 2^{ème} semestre 2021 et pour les renouvellements du 1^{er} semestre 2022, quels que soient les secteurs d'activité ou les résultats de l'affaire considérée, mais dans des proportions bien moindres (0 à 10 %). Les tendances montrent en revanche une stabilisation des taux sur juillet 2022 sur les affaires qui ont fait l'objet d'un redressement sur les deux derniers exercices. Un peu plus d'appétit pour des souscriptions nouvelles.</p>
Tarifification	↑			<p>Pas de changement. Hausse sur certaines activités ou périmètres, ou ratio S/P supérieur à 30 %. Impact de l'inflation : 5 à 7 %. Redressement des résultats techniques sur la branche pour une grande partie des acteurs, avec un retour à la profitabilité pour certains d'entre eux. Remédiation de certaines affaires sinistrées toujours en cours afin d'atteindre l'équilibre en sortie de LTA.</p>
Franchises		=		Stables.

Identique
 Augmentation
 Réduction

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	<p>Par suite des réductions de capacité des 18 derniers mois, stabilisation en cours, sauf dossiers sinistrés. Raréfaction des acteurs et baisse de leurs capacités, beaucoup d'interdits de souscription. Raréfaction des capacités RC Pro (RCP) sur les profils ayant des activités cyber, fintech, crypto, NFT ou toute activité en expansion.</p> <p>Pratiquement aucune offre pour affaires sinistrées, secteur <i>Technology Media Telecom</i> (TMT), risque cyber et garanties propriété intellectuelle. Quand le risque RCP est combiné à un risque cyber, augmentation plus conséquente et capacité plus restreinte. Toujours une certaine réticence des assureurs, surtout en ENR et BTP.</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : introduction d'exclusions territoriales de la Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine pour certains assureurs. Clauses sanctions également revues pour la plupart, suivant les instructions des réassureurs Traité, à la suite de la crise Russie/Ukraine.</p>
Primes	↑			<p>Peu de dégressivité des coûts de capacité.</p> <p>Augmentation (+20 %) à prévoir que sur le début de l'année. Majorations supérieures pour affaires sinistrées, secteur TMT, risque cyber et garanties propriété intellectuelle.</p>
Tarifification	↑			<p>Légèrement à la hausse (+0 à 10 %) pour refléter l'inflation, impact plus fort sur les profils les plus atypiques (<i>Fintech</i> notamment). Stable pour les bons risques, mais dès que l'assureur identifie une «petite» raison : augmentation. Hausse sur activités ou périmètre, ou S/P supérieur à 30 %. Sur les polices locales : tarification avec majoration conséquente car tarification faite en local (notamment sur les US).</p> <p><i>Secteurs ne suivant pas ces tendances</i> : secteur IT, services bancaires, paiement en ligne, sont en augmentation.</p>
Franchises		=		<p>Franchises déjà élevées pour les sociétés matures. Sur les polices locales : tarification avec majoration conséquente car tarification faite en local (notamment sur les US).</p> <p><i>Secteurs ne suivant pas ces tendances</i> : affaires sinistrées, TMT, cyber, Propriété intellectuelle : support captive requis si existante.</p>

 Identique
  Augmentation
  Réduction

Focus : RC aviation / produit aéronautique

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	Baisse de capacité sur risques de guerre aviation et MRO. Exclusion risques de guerre Russie / Ukraine / Biélorussie.
Primes	↑			Primes en hausse (malgré la baisse des taux du fait du rebond d'activité post-Covid). MRO : primes en augmentation. Risques de guerre : primes en forte augmentation (au moins +30 %). Pouvant basculer à tout moment en fonction de l'issue de la crise Ukraine/Russie. Un impact identifié, sans pourtant de tendance pour le 1 ^{er} janvier : impact tarifaire de la confiscation des aéronefs en Russie. Exclusion risques de guerre Russie / Ukraine / Biélorussie.
Tarification	↑			La tarification pourrait être impactée par la situation en Russie. MRO : tarification en augmentation. Risques de guerre : tarification en forte augmentation. Exclusion risques de guerre Russie / Ukraine / Biélorussie.
Franchises		=		Stables.

 Identique
  Augmentation
  Réduction

Focus : RC Prestataire sur site Nucléaire (RCPN)

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	Capacités en baisse. Acteurs moins nombreux, notamment AXA XL qui a réduit sa capacité. Désengagement progressif des assureurs sur ce type de risque. Appétit limité du marché mais certains assureurs s'ouvrent encore à accorder des garanties limitées. Exclusion Russie, Biélorussie jusqu'à l'Ukraine en fonction des assureurs.
Primes	↑			A la hausse d'environ 10 %.
Tarification	↑			A la hausse (10 %), notamment avec l'impact de l'inflation.
Franchises		=		Stables.

 Identique
  Augmentation
  Réduction



Focus : Responsabilité environnementale et atteintes à l'environnement

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		<p>Pour le moment, cela reste le secteur le plus préservé en RC. Offre toujours disponible auprès d'un ensemble d'assureurs qui reste stable.</p> <p>Capacité diminuée pour les secteurs <i>Oil & Gas</i>, traitement des déchets, en RC professionnelle.</p>
Primes		=		<p>Possibilité d'optimisation avec des garanties identiques (<i>stretch</i>) pour un contrat de durée.</p> <p>Augmentation généralement mesurée, jusqu'à 5 %, pour les mêmes capacités, plus si augmentation des capacités.</p> <p>Ne concernent pas les affaires sinistrées pour lesquelles les augmentations sont supérieures, augmentation significative en <i>Oil & Gas</i>.</p> <p>Impact spécifique inflation : + 5 à 7 % à venir.</p>
Tarifification	↑			<p>Modification des <i>wordings</i>, notamment exclusion <i>Per- and Polyfluoroalkyl Substances</i> (PFAS). Exclusion Russie/Ukraine/Bielorussie quasi systématique. La crise en Ukraine a fait ressurgir le sujet de la rédaction de l'exclusion guerre, ce qui a conduit à des exclusions spécifiques sur la Biélorussie et la Russie, voire l'Ukraine.</p>
Franchises		=		<p>Stables sauf si affaires sinistrées. Augmentation significative en <i>Oil & Gas</i>.</p>

Identique
 Augmentation
 Réduction



RISQUE CYBER

Tendances générales

Stabilisation de la capacité proposée par le marché.

Après les réductions de capacité des deux dernières années (5 à 10 M€/USD de capacité par assureur), la tendance est plutôt à une stabilisation des capacités proposées sur les grands comptes. De nouvelles capacités sont soit arrivées, soit vont arriver sur le bas de segment (0 / 100M€ de CA). Quelques nouveaux acteurs (notamment des MGA) devraient offrir progressivement des solutions pour les risques considérés comme « bons », qui pourraient même bénéficier d'une augmentation de certaines sous-limites.

Capacité maximale de l'ordre de 150 M€, y compris contribution compétitive du marché de Londres quoi que de plus en plus réduite. La capacité reste limitée entre 5 à 10M€ en 1^{ère} ligne avec mise en concurrence du tenant difficile, faute d'acteurs. Difficultés de placement sur les premiers *Excess*, avec dégressivité de la prime très faible (90 % à 100 %).

Secteurs ne suivant pas ces tendances

Collectivités territoriales, hôpitaux, établissements publics pour lesquels l'offre est très limitée ou quasi-inexistante. Institutions financières et grandes entreprises : difficultés à trouver des assureurs en 1^{ère} ligne, selon la qualité des risques.

Impact spécifique inflation

De modéré à fort.

Impact crise Ukraine/Russie

La crise en Ukraine a fait ressurgir le sujet de la rédaction de l'exclusion guerre, ce qui a conduit à des exclusions spécifiques sur la Biélorussie et la Russie, voire l'Ukraine. Exclusion territoriale spécifique, exposition aux risques cyber aggravée par le conflit entre l'Ukraine et la Russie qui peut se traduire par des attaques cyber impactant les sociétés internationales, y compris dans leur pays d'origine (en représailles au support apporté à l'Ukraine par exemple). Pour les expositions en Russie, mise en place d'une police locale « *stand alone* » directement via la Russie (client, courtier et assureur).

Hausse des primes

Augmentation uniforme et quasi systématique. Le niveau de prime reste élevé (+ 20 à 100 %, voire plus selon les contextes), contraignant souvent les entreprises à restreindre le montant souscrit, faute de budget, si majoration significative



de la prime, notamment de 1^{ère} ligne. Sur les grands comptes (>1 Mds de CA), on anticipe une fourchette de hausse de 20 % à 30 %. Mouvement de marché globalement haussier notamment PME/ ETI et *upper middle market*. Selon la maturité, des augmentations de l'ordre de 50 % sont à prévoir.

Tarification en augmentation

Par rapport à janvier 2022, l'étendue des couvertures reste globalement inchangée. Le pourcentage de majoration tend à se réduire, si la qualité du risque se maintient et le redressement a déjà été effectué. Mais globalement la tarification a augmenté en moyenne de plus de 60 %, voire beaucoup plus pour certains comptes. Le sujet des cyber-rançons/*ransomware* est traité, mais le risque systémique reste le principal sujet en cours de traitement : il est mal adressé pour l'heure (la rédaction des clauses assureurs restant confuse à ce stade). De même la mesure de l'exposition reste un sujet. Grosse difficulté pour souscrire les risques avec sinistralité et/ou sans prévention.

Les franchises augmentent

En fonction du segment de marché, les comportements des assureurs sont très variables. L'exigence de franchise minimale a en moyenne doublé sur les grands risques, ce qui permet de maintenir des garanties similaires et d'avoir une augmentation de la prime n'excédant généralement pas 50 %. Pour les grands risques, les franchises sont passées en moyenne de 5 M€ à 10 M€. Minimales imposés de 500K euros sur les ETIs, de plusieurs millions sur les grands comptes. La franchise de certaines ETI est passée à 1M€ ou 2 M€ en fonction du risque. D'importantes augmentations de franchises sont toujours à prévoir sur le bas de segment, avec des niveaux d'augmentation très variables selon la maturité de la gestion de risque en matière de cybersécurité et la sinistralité. Intervention plus fréquente de la captive, si existante, pour absorber cette franchise.

L'AMRAE a publié en juin 2022 la deuxième étude objective et exhaustive sur le risque cyber et sa couverture assurantielle. Au-delà de comprendre les conséquences d'un renouvellement difficile, ce projet a pour objectif de cerner la pénétration de ce marché dans les couches de l'économie et la réalité des sinistres indemnisés, de clarifier les enjeux du risque cyber et d'accompagner sa couverture assurantielle.

L'enquête LUCY (LUmière sur la CYberassurance) est une première mondiale : elle doit permettre aux assureurs, aux courtiers et aux assurés de nouer un dialogue constructif au service d'une meilleure protection de notre tissu économique.

<https://www.amrae.fr/bibliotheque-de-amrae/lucy-lumiere-sur-la-cyberassurance-amrae-juin-2022>.



LIGNES FINANCIÈRES (RCMS/FRAUDE/EPL/PTL)



Focus : RCMS

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs	↑			<p>Capacité disponible estimée à environ 350M€ vs 250M€ en 2021.</p> <p>Après les réductions de capacité expérimentées en 2020 (de 15M€ à 25M€ avant, de 10M€ à 15M€ ensuite) dans le contexte de la crise sanitaire, les assureurs ont maintenant stabilisé leur capacité sachant que certains peuvent revenir à 25M€ de capacité (répartie sur plusieurs lignes) et que l'on assiste à l'arrivée de nouveaux assureurs sur le marché français ou bien en provenance du marché de Londres, par le biais d'ouverture d'un bureau/guichet en Belgique ou au Luxembourg dans le cadre du Brexit. Cela contribue donc à une augmentation de la capacité théorique disponible. Nouveaux acteurs (Volante/Everest).</p> <p><i>Secteurs ne suivant pas ces tendances</i> : sociétés ayant une exposition boursière aux Etats-Unis continuent à être fortement exposées au risque d'une réclamation introduite par leurs actionnaires, sociétés faisant état d'une situation financière délicate ou difficile et sociétés ayant fait l'objet d'une certaine sinistralité RCMS (passée ou actuelle). Activités encore impactées par la crise du Covid (aérien, tourisme, retail). Activités pour lesquelles existent de nombreux interdits de souscription (<i>Oil & Gas</i>, armement, jeux). La question de la RSE peut également conditionner l'appétit pour un compte (principe - <i>go/no go</i> et capacité).</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : Suppression des polices locales Russie, Biélorussie et Ukraine et exclusion Russie, Biélorussie voire Ukraine sur le programme Master. Augmentation de l'importance des questions de conformité/<i>compliance</i> qui allonge et complexifie le processus de renouvellement. Ces questions sont très détaillées s'il existe une exposition aux pays sous sanctions. Il faut notamment fournir la liste des filiales, le nombre d'employés dans ces pays par rapport au nombre d'employés global, le chiffre d'affaires local par rapport au chiffre d'affaires global, etc. Approbation de la conformité : réserve aux cotations et parfois à la remise d'une offre de renouvellement.</p> <p>Pour la Russie, mise en place d'une police locale «<i>stand alone</i>» directement via la Russie (client, courtier et assureur).</p>

☰ Identique ↑ Augmentation ↓ Réduction

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Primes		=		<p>Après les deux années de fortes majorations, notamment du fait de la crise sanitaire bien que celle-ci n'ait pas conduit à la sinistralité «anticipée» par les assureurs, et compte tenu d'un retour à des résultats techniques de bien meilleure qualité, les assureurs sont de retour et souhaitent développer leur portefeuille (croissance) et ce dans un contexte de marché qui voit arriver de nouveaux acteurs. Cela contribue à un environnement de marché plus compétitif et à des conditions tarifaires qui s'inscrivent maintenant dans une certaine stabilisation, ou avec des baisses tarifaires sur les lignes <i>Excess</i> qui viennent finalement effacer une légère majoration (5 à 10 %) en première ligne.</p> <p>Les renouvellements à l'identique sont plus fréquents. La prime d'<i>Excess</i> peut baisser par la mise en concurrence ouverte avec plus d'acteurs.</p> <p>Les assureurs restent toujours vigilants en matière de tarification pour maintenir et augmenter les <i>Rates On Line</i> (ROL).</p> <p>Débat sur le marché sur la nécessité d'introduire une clause d'indemnité financière FINC (<i>Financial Interest Clause</i>) ou non : il existe plusieurs clauses sur le marché, sans qu'il n'y ait de consensus.</p> <p>Les risques bien notés en termes de RSE peuvent obtenir des conditions de couverture améliorées (sous-limite, franchise, reconstitutions de garantie).</p> <p><i>Secteurs ne suivant pas ces tendances</i> : Sociétés du segment PME/ETI qui peuvent encore continuer à subir des majorations (10 à 15 %) notamment dans le contexte de la crise sanitaire et ses conséquences sur les performances opérationnelles et financières des sociétés, eu égard au faible montant des primes face à un risque qui pourrait consommer une partie de la capacité.</p> <p><i>Impact spécifique inflation</i> : modéré, de l'ordre de + 5 %.</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : Introduction d'exclusions territoriales Russie / Biélorussie / Ukraine.</p>
Tarification		=		<p>Les ajustements ayant été réalisés, les assureurs ne suivent plus les tendances du marché US sur des risques non US.</p> <p>Les renouvellements sont à l'identique ou en majoration limitée à 10 %/15 % sur les premières lignes. Les renouvellements sont à l'identique sur les <i>Excess</i>.</p> <p>Contrats de durée/Long Terms Agreements : aujourd'hui possibles mais avec majoration en année 2.</p> <p>Les appétits des assureurs sont plus prononcés sur les sociétés industrielles et commerciales mais plus réservés sur les institutions financières.</p> <p><i>Impact Inflation</i> : modéré, de l'ordre de + 5 %.</p>
Franchises		=		<p>Sauf comptes sinistrés, plus de hausse de franchise. Focus assureur sur les franchises Side B et C et ajustement à la hausse des franchises Side B et C lorsque cela n'a pas été suffisant dans le passé.</p> <p>Négociation pour réduire le niveau des franchises en Side B « Reste du monde » sur certains comptes, compte tenu du niveau élevé de franchises Side B « Reste du monde » introduit en hard market et de la position de certains assureurs sur l'applicabilité de la Side B en France.</p>

 Identique
  Augmentation
  Réduction



Focus : Fraude et malveillance

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs	↑			<p>Risque toujours en tension (antisélection, sinistralité récurrente, faible mutualisation). Capacités toujours retreintes (capacité disponible sur le marché estimée à environ 160M€), mais stables ce qui permet le maintien des engagements souscrits par l'assuré sur un marché avec toujours très peu d'acteurs. La sinistralité Fraude (fraudes externes, Fraudes internes) régulière impacte les résultats techniques des assureurs qui ont constitué il y a quelques années une alternative à des assureurs historiques et les conduit maintenant à être beaucoup moins actifs sur ce segment de risques, en étant plus sélectifs et plus exigeants en termes d'informations de souscription, de niveau de franchise et de point d'attachement. De plus, les nouveaux assureurs qui rentrent sur le segment des «Lignes Financières» ne sont pas du tout actifs quant au risque Fraude. La plupart des assureurs conditionnent la souscription de la Fraude à la souscription de la RCMS, ce qui complique la structuration des programmes.</p> <p><i>Secteurs ne suivant pas cette tendance</i> : pas de secteur spécifique, mais analyse approfondie menée lors de la souscription et des renouvellements sur le risque (notamment sur la Fraude par ingénierie sociale et les procédures de contre-appel). Pas d'appétit du marché pour les assurés qui n'ont pas les contrôles requis en place. Fraude commerciale toujours scrutée de près.</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : cf. capacités RCMS supra.</p>
Primes		=		<p>Evolution de la prime pour chaque assuré selon la statistique sinistre et la qualité du risque. Donc stabilité ou majoration correspondante à l'évolution de l'assuré, au cas par cas, selon ratio S/P. Retraits de garantie pour malveillances informatiques, couvertes dans les contrats cyber.</p> <p>Analyse approfondie menée lors de la souscription et au renouvellement sur le risque (notamment sur la Fraude par ingénierie sociale et les procédures de contre-appel). Pour les assurés qui n'ont pas les contrôles requis en place : introduction de sous-limite sur la Fraude par ingénierie sociale ou de découvert obligatoire (pouvant aller jusqu'à 90 %) sur ce type de fraude en l'absence de procédure de contre-appel.</p> <p>Impact spécifique inflation : modéré (+5 %).</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : introduction d'exclusions territoriales Russie / Biélorussie / Ukraine pour des raisons de conformité, mais également pour des questions d'appréciation du risque. Les assurés peuvent être amenés à expliquer que les procédures de contrôle et de protection des actifs restent bien en place, malgré le conflit pour s'opposer à l'introduction d'une exclusion.</p>

Identique
 Augmentation
 Réduction



Focus : Fraude et malveillance

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Tarification		=		<p>Sauf comptes sinistrés, renouvellements à l'identique, majoration limitée à 10/15 %</p> <p>Pas de baisse prévisible à terme en raison d'une sinistralité récurrente. Malgré toutes les campagnes de sensibilisation que les sociétés peuvent mener au sujet du risque de Fraude (notamment les fraudes externes par usurpation d'identité), les cas de fraude continuent à se produire et viennent impacter les résultats techniques des assureurs présents sur ce risque. Avec une absence de concurrence, cela se traduit par des conditions tarifaires toujours en hausse.</p> <p>Impact spécifique inflation : modéré, + 5 %.</p>
Franchises	↑			<p>Le développement de la sinistralité, malgré les mesures prises par les sociétés pour éviter les cas de fraude, se traduit par une augmentation des franchises dont le montant est plus ou moins important selon la taille du client. Les franchises minimales s'élèvent à 500k€ minimum, pour les ETI et 1M€ pour les grands groupes.</p>

= Identique ↑ Augmentation ↓ Réduction

Focus : Employer Practice Liability (EPL) / Rapports Sociaux

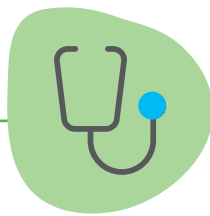
Toute entreprise peut voir sa responsabilité mise en cause en tant qu'employeur. La couverture d'assurance EPL/Rapports Sociaux, permet d'assurer les frais de défenses et les éventuelles conséquences consécutives à une réclamation.

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		<p>Capacité de 150 M€ environ. Relative stabilité de la capacité EPL disponible sur le marché français après les deux dernières années de corrections : panel d'assureurs restreint pour les premières lignes, et pas de nouveaux entrants en mesure de le souscrire. Peu d'intérêt à intégrer le risque US dans la police groupe, en termes de prime et de franchise, ce qui convient bien aux assureurs du marché français. Portefeuille étroit et donc très volatil. La plupart des assureurs conditionnent la souscription de l'EPL à la souscription de la RCMS, ce qui complique la structuration des programmes.</p> <p><i>Secteurs ne suivant pas ces tendances</i> : les sociétés présentes aux Etats-Unis et notamment avec une présence dans l'état de Californie. Marchés où il existe des tensions salariales, politiques ou syndicales fortes.</p> <p><i>Impact crise Ukraine/Russie</i> : idem paragraphe RCMS.</p>
Primes	↑			<p>Tendance à l'augmentation, notamment selon profil de risque, de la statistique sinistre et d'éventuelles expositions US. Le marché continental suit les tendances du marché américain. Les quelques assureurs actifs sur le segment de l'assurance EPL sont toujours exposés à des réclamations qui sont la conséquence de la crise sanitaire sur l'emploi, d'un attentisme croissant vis-à-vis des discriminations en tous genres et des politiques de diversité et d'inclusion, dans le cadre notamment des politiques RSE. Pas d'extension des couvertures depuis plusieurs années. Introduction d'exclusion BIPA (Biometric Illinois Privacy Act) visant à exclure les réclamations contre les employeurs fondées sur la violation des réglementations sur la collecte des données biométriques des employés, limitées aux USA ou applicables dans le monde entier. Introduction d'exclusion cyber visant à exclure l'atteinte aux données personnelles de la définition de violation sociale dans le contrat. Introduction de franchises ou sous-limites spécifiques pour certains états des USA (Californie notamment).</p> <p>Introduction d'exclusions territoriales Russie / Biélorussie / Ukraine pour des raisons de conformité, mais également pour des questions d'appréciation du risque.</p>
Tarification	↑			<p>Tarification très prudente, en fonction des éléments du dossier. Majorations mais plus limitées que par le passé. Pas de baisse prévisible à terme. Les conditions tarifaires sont très liées à la sinistralité et à l'évolution du risque (augmentation ou non des effectifs, augmentation ou non des effectifs aux USA et dans certains états particulièrement litigieux).</p>
Franchises	↑			<p>Augmentation des franchises USA : ajustement à la hausse (+ 30 à 50 %).</p>

 Identique
  Augmentation
  Réduction

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	<p>Capacité disponible sur le marché estimée à environ 140M€. Très peu d'assureurs du marché français sont présents sur le segment du risque PTL/Fiduciary et l'appétit des nouveaux entrants est nul. Souscription nécessitant des informations détaillées sur : liste des fonds, comptes et valorisation de chaque fonds, questionnaire Excessive Fee pour les US. Portefeuille étroit, volatil et très impacté par la sinistralité US : réduction sensible des capacités par assureur lorsqu'il s'agit d'exposition US (exemple : 5M€ par assureur).</p> <p>Impact crise Ukraine/Russie : cf. paragraphe RCMS.</p>
Primes	↑			<p>Forte augmentation des primes (10 à 15 % en moyenne) en raison d'une augmentation de la sinistralité y compris européenne.</p> <p>Ce produit a été «en retrait» des augmentations de taux de prime jusqu'à 2020 environ. Compte tenu d'un marché très limité, d'une absence de concurrence entre assureurs, et de primes qui historiquement étaient basses, l'absence d'une mutualisation suffisante conduit les assureurs présents sur ce risque à majorer les conditions tarifaires, dans un contexte de crise économique et financière mondiale qui impacte la performance des fonds de pensions des sociétés au bénéfice des employés.</p> <p>Sous-limite ou exclusion sur le risque US (fonds de pension aux USA) et / ou sur les <i>Excessive Fees Claims</i>.</p>
Tarification	↑			<p>Le portefeuille PTL bénéficiait jusqu'alors de tarifs compétitifs, mais compte tenu d'un marché très limité, d'une absence de concurrence entre assureurs, et de primes historiquement basses, l'absence d'une mutualisation suffisante conduit aujourd'hui les assureurs présents sur ce risque à majorer les conditions tarifaires, dans un contexte de crise économique et financière mondiale qui impacte la performance des fonds de pensions des sociétés au bénéfice des employés. Les marchés locaux voient également leur nombre d'assureurs se réduire, en dépit d'une hausse significative des primes.</p> <p>Du fait du poids très important des contentieux US que ce soit en fréquence ou en intensité, des sinistres sur des fonds de pension US impactant des programmes placés en Europe Continentale, de la revue de la souscription PTL à l'aune des guidelines américaines, les majorations sont actuellement très significatives. Les conditions proposées par certains assureurs US peuvent être dès lors plus compétitives que les conditions proposées sur le marché français.</p>
Franchises	↑			<p>Hausse de franchise de 30 à 50 %.</p> <p>Des augmentations très sensibles pour les «<i>Excessive Fees Claims</i>» (jusqu'à 15M USD).</p> <p>Franchise <i>Class action</i> US portée à 5M\$.</p>

 Identique
  Augmentation
  Réduction



RISQUE « CAPITAL HUMAIN »

Focus Missions professionnelles (BTA¹¹⁾)

Une reprise des déplacements professionnels se confirme sur le territoire français et s'affirme à l'international, à l'exception de la Chine.

Le retour d'expérience de la Covid-19 pérennise un certain nombre de pratiques comme le télétravail et l'usage de la visio-conférence, tout en accordant plus d'autonomie aux collaborateurs dans l'organisation et la gestion de leurs déplacements.

On constate également une évolution de plus en plus éco-responsable d'entreprises qui indiquent mettre en place une politique de mobilité intégrant les enjeux économiques, d'impacts carbone et de bien-être des collaborateurs qui dépasse les frontières traditionnelles du voyage d'affaires avec la flotte de véhicules et les déplacements domicile/travail. Du côté des collaborateurs, ces derniers semblent de plus en plus sensibles aux alternatives éco-responsables et arbitrent l'organisation de leurs déplacements en fonction d'enjeux personnels notamment la préservation de leur équilibre entre vie professionnelle / vie personnelle.

Par ailleurs le contexte actuel rend le déplacement de plus en plus complexe : guerre en Ukraine, catastrophes naturelles, crise sanitaire avec des reprises épidémiques et des risques de quarantaine à destination ou au retour,

Plusieurs profils types d'employés en mobilité.

Lorsque l'on tente une segmentation de la population couverte dans leur perception de la mobilité professionnelle de demain, quatre classes semblent émerger :

1. Des voyageurs très sensibles aux impacts écologiques du voyage et prêts à réfléchir à des déplacements plus responsables.
2. Des voyageurs fréquents notamment en Europe, cette catégorie de professionnels apparaît concernée par les enjeux même s'ils demandent à être convaincus par des solutions concrètes pour basculer vers des déplacements plus écoresponsables.
3. Des voyageurs domestiques réguliers, cette catégorie de professionnels semble moins sensible aux impacts de la mobilité et au futur du déplacement.
4. Groupe atypique et réduit en taille représentant des voyageurs effectuant très peu de déplacements et ayant une relation lointaine avec le voyage professionnel.

¹¹⁾ BTA : Business Travel Assistance

	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs			↓	XLICSE se retirant du marché, on compte une légère baisse des capacités. Mise en place de police locales. <i>Impact crise Ukraine/ Russie</i> : exclusion des polices.
Primes		=		Identiques.
Tarification	↑			Stable, voire légère augmentation.
Franchises		=		Stables.

 Identique
  Augmentation
  Réduction

Focus Frais de santé

Après deux années atypiques en termes de consommation des frais de santé (2020 relativement clémente en relation avec la Covid et 2021 marquée par un rattrapage de consommation), 2022 montrerait une dégradation de la sinistralité. En parallèle, le nombre d'expatriés continue à rester faible au regard des années pré-Covid en relation avec la guerre en Ukraine (baisse des expatriés en Russie) et la crise sanitaire au premier semestre en Chine. Il faut s'attendre à des demandes de revalorisation des assureurs afin de compenser les résultats de l'exercice, mais aussi en anticipation de l'inflation.

Pour compenser, ces tarifications à la hausse, l'étude fine des tendances permettra de détecter les postes où les pays de plus forte consommation afin de mettre en place des mesures : révision de la table des garanties, utilisation plus forte du réseau du gestionnaire afin de bénéficier de tarifs préférentiels.

FRANCE	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		<p>Les assureurs, poussés par Solvabilité 2 comme par leurs politiques internes, suivent avec une attention grandissante la rentabilité des contrats dans le temps et sont de moins en moins enclins à réaliser des efforts commerciaux pour acquérir ou conserver des dossiers.</p> <p>La santé n'étant pas un risque d'assurance pur mais plutôt une gestion de flux financiers, il n'y a pas de sujet de capacité.</p>
Primes	↑			<p>En hausse, hors Plafonds Minimum Sécurité Sociale (PMSS).</p> <p>Inflation médicale 2022/2023 en France : +3 à 5 %.</p> <p>Les prestations devraient augmenter de 5 % en 2023 par rapport en 2022. Cette augmentation est notamment expliquée par l'augmentation des dépenses en dentaire (panier 100 % santé), la nouvelle convention dentaire revalorisant des soins, les dépenses de médecins généralistes et spécialistes repartant à la hausse ainsi que les dépenses d'auxiliaires médicaux de type kinésithérapeute. Impact inflation faible.</p>
Tarifcation	↑			Hausse.
Franchises				Très peu de franchises en santé.

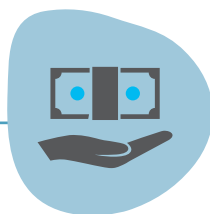
HORS FRANCE	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		Encore en attente des taux de certains assureurs. Refus de certains assureurs de souscrire de nouvelles affaires.
Primes	↑			Inflation médicale moyenne : +5 % attendue.
Tarifcation	↑			Hausse.
Franchises				Très peu de franchises en santé.

 Identique
  Augmentation
  Réduction

FRANCE	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		<p>Les assureurs, poussés par Solvabilité 2 comme par leurs politiques internes, suivent avec une attention grandissante la rentabilité des contrats dans le temps et sont de moins en moins enclins à réaliser des efforts commerciaux pour acquérir ou conserver des dossiers. Dérive continue du risque «arrêt de travail».</p> <p>Certains secteurs vont rencontrer de fortes difficultés pour se faire assurer dans le futur si la sinistralité n'est pas réduite dans le futur. Il s'agit par exemple du secteur de l'aide à la personne et des Ehpad. En outre, les contrats prévoyance pourraient être significativement impactés si une réforme des retraites venait à passer. Une réforme décalant l'âge de 2 ans pourrait par exemple générer des augmentations de tarif de l'ordre de 20 %.</p>
Primes	↑			Augmentation des primes pour palier à la détérioration des résultats en incapacité/ invalidité. Dépend de la franchise en cas d'arrêt de travail : +10 % pour les franchises courtes et +2 % pour les franchises longues.
Tarification	↑			Les prestations devraient augmenter de 5 % en 2023 par rapport en 2022. Cette augmentation est expliquée par le risque arrêt de travail qui ne cesse de dériver sur ces dernières années. De surcroît, les contrats prévoyance sont historiquement déficitaires.
Franchises		=		<p>En pratique, les franchises des contrats sont peu modifiées.</p> <p>En hausse, ou disparition progressive des dossiers en franchise arrêt de travail trop courte.</p>

HORS FRANCE	Hausse	=	Baisse	Commentaires
Capacités Assureurs		=		Stables.
Primes	↑			La sinistralité prévoyance « expatriés » est exceptionnelle, c'est un « bon risque » (prévention + type de population).
Tarification	↑			Hausse.
Franchises				

 Identique
  Augmentation
  Réduction



RISQUE CRÉDIT

Les capacités restent identiques.

2021 - Les mécanismes de soutien étatique (Prêt Garanti par l'Etat -PGE) ont protégé le tissu économique français contre la vague de défaillances qui était attendue, en maintenant artificiellement un taux de défaillance à un niveau très faible. Les assureurs ont ainsi maintenu leurs positions sur 2021 conduisant le marché français à retrouver même un peu de capacité avec l'arrivée d'un nouvel acteur (SCOR).

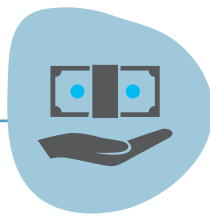
2022 - Les assureurs crédits restent cependant très prudents et attendent fébrilement la hausse des défaillances escomptée pour cette année ; le FMI par exemple alerte sur ce risque spécifique dans sa note de juillet 2022 (FMI- Perspectives de l'économie mondiale- Un horizon sombre et plus incertain- Juillet 2022), causé par une multitude de motifs tous convergents : tension sur les recrutements, hausse des matières premières, conflit en Ukraine et mise en place de nouvelles sanctions, fin de l'énergie bon marché, spectre de la spirale inflationniste, fin des aides publiques « Covid », risques de récessions et surtout durcissement des conditions de crédit (hausse des taux). Les contrats des assureurs crédit leur permettant de se désengager rapidement des risques, devant une vague massive de défaillances d'entreprises, les capacités pourraient être rapidement réduites significativement.

Secteurs ne suivant pas ces tendances

Le tourisme. Les secteurs pharmaceutique, BTP, l'intérim, le papier sont sous surveillance. Des capacités sont de nouveau disponibles sur certains secteurs impactés par la pandémie (aéronautique, marine, automobile), des capacités en hausse sur les secteurs favorisant la transition énergétique (solaire, hydro, éolien, biomasse, hydrocarbure). L'export va être un sujet, plus que l'activité domestique.

Impact spécifique inflation

L'augmentation des coûts de production peut générer, de façon linéaire, des augmentations de besoins de couverture sur des contreparties dont la structure financière n'a pas évolué ou, au contraire, est en tension. Les limites individuelles sont poussées à la hausse, donc la concentration des risques augmente.



Impact crise Ukraine/Russie

La crise Russie/Ukraine a eu cette année pour conséquence une relecture précise de la notion de risque politique, lequel était jusqu'alors plutôt limité au risque de non-transfert de fonds par une banque centrale. Une situation de guerre impliquant un membre du conseil de sécurité de l'ONU est une première. Les risques sur la Russie/Biélorussie ou l'Ukraine ne sont désormais plus assurables.

Des primes qui augmentent.

Le marché du crédit est traditionnellement un marché de croissance faible, voire atone. Le chiffre d'affaires 2021 des assureurs a cependant été porté par un double phénomène :

- Le fruit des hausses de taux pratiquées par les compagnies en 2020,
- La hausse de CA de leurs assurés et l'augmentation de l'assiette de calcul des primes.

Les primes augmentent avec le chiffre d'affaires des assurés qui suit en partie l'inflation. Tarification sous tension dans les pays à forte demande (Cote d'Ivoire, Ghana, Turquie, Egypte).

Secteurs ne suivant pas ces tendances

Au cas par cas. Aéronautique, tourisme.

Impact spécifique inflation

L'assiette de la prime étant le chiffre d'affaires des assurés, si celui-ci augmente par l'inflation ou la hausse des matières premières, à isocoût, la prime «théorique» augmente également.

Impact crise Ukraine/Russie

Taux de prime locaux à la hausse.

Tarifcation stable.

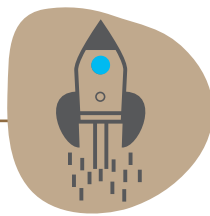
Les taux de primes restent assez stables, à un niveau toujours historiquement bas. La crise Covid n'a finalement eu que des effets limités sur les taux. Le marché reste très tendu et en faveur de l'assuré, dès lors qu'il n'appartient pas à une industrie sensiblement affectée par la période Covid (Tourisme, aéronautique...) et que le S/P soit normatif.

Secteurs ne suivant pas ces tendances

Le BTP, l'intérim, le papier sont sous surveillance. Aéronautique, tourisme.

Franchises en hausse.

Les franchises sont véritablement un outil uniquement utilisé pendant les graves crises par les assureurs crédit.



FUSIONS & ACQUISITIONS GARANTIES TRANSACTIONELLES

Capacités stables.

À la suite de l'embauche de nouveaux souscripteurs au sein des bureaux français de certains assureurs anglo-saxons, l'accès à la capacité pour les garanties *Warranty & Indemnification* (W&I) s'est amélioré à Paris. Les capacités en matière d'assurances du passif environnemental et des risques juridiques restant quant à elles, stables.

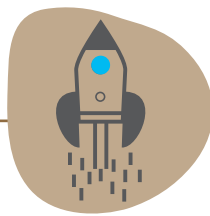
De nouveaux assureurs sont par ailleurs entrés courant 2022 sur le marché français des fusions & acquisitions (M&A), offrant d'avantage de capacité, la possibilité de souscrire en langue française et de suivre les contrats de vente soumis au droit français. Les primes et les franchises sont stables depuis 2021. Les taux pratiqués pour une assurance de garantie de passif se situent entre 1,2 % et 2,5 % de la limite souscrite. Tendance des taux légèrement à la hausse sur les très gros programmes au-delà de 500 millions d'euros de capacité. Les franchises restent stables entre 0,5 % et 1 % de la valeur d'entreprise cible. La capacité totale mobilisable pour un programme d'assurance de garantie de passif en France est autour de 1 milliard d'euros. On observe une sinistralité légèrement en hausse tant en nombre de dossiers qu'en montants avec quelques paiements de sinistres par les assureurs allant jusqu'à plusieurs dizaines de millions d'euros. Développement de la couverture des risques fiscaux identifiés et des rachats de litiges/risques contentieux identifiés.

Secteurs ne suivant pas ces tendances

Les secteurs de la pharmacie, de la défense et les institutions financières restent plus difficiles à assurer ; les taux pratiqués sont généralement plus élevés pour ces secteurs.

Impact inflation

A ce jour impact faible à modéré.



Impact crise Ukraine/Russie

On observe des exclusions territoriales de marché dans les zones touchées par les conflits. La Russie a été et demeure une juridiction délicate pour les assureurs M&A : faible appétit.

Les primes restent assez stables également.

Volume en hausse, du fait du nombre croissant de transactions assurées, en particulier dans le domaine immobilier et des énergies renouvelables. Intérêt croissant des sociétés dans le cadre de restructuration de portefeuilles d'activités. Intérêt toujours soutenu pour les fonds cédant des sociétés.

Tarification stable.

Les taux changent peu, stabilisés après cinq ans de baisse continue. Après une relative montée des taux en 2021, les tarifications sont relativement stables et prévisibles à 5 ou 10 % de marge d'erreur. Un frémissement sur la sinistralité semble plutôt lié à l'augmentation du nombre de transactions assurées qu'à une augmentation du nombre de sinistres. Pas d'impact attendu sur les tarifs. Certains taux sont poussés à la hausse lors des pics d'activité qui réduisent le champ des possibles pour les clients.

Franchises identiques.

ANALYSE & RÉDACTION

Merci à nos partenaires courtiers pour leur participation à l'élaboration de cette publication, ainsi qu'aux présidents de commission qui nous ont aidé pour cette édition.

François Beaume, VP AMRAE

Hélène Dubillot, Directrice du pôle scientifique, AMRAE

Alain Ronot, VP AMRAE



WWW.AMRAE.FR

© Copyright AMRAE

Le présent Etat du Marché 2023, propriété de l'AMRAE, est protégé par le copyright.
Toute reproduction, totale ou partielle, est formellement interdite.